



VITRY-LE-FRANÇOIS
EN ROUTE POUR
la mobilité douce

Promu par



Edito



Vitry-le-François s'est engagée dans un vaste programme d'investissement pour le développement des pistes cyclables destinées aux vélos et trottinettes mais aussi des promenades accessibles aux piétons. Et ce réseau alternatif ne cesse de grandir puisqu'il atteint à ce jour plus de 40 km.

Dans le même temps, l'objectif est de rendre la circulation automobile plus fluide et complémentaire avec les nouveaux modes de transport en incluant des zones apaisées au fil des rues et des places, comme en témoigne la récente inauguration de la place de l'Hôtel de Ville.

Soulignons de plus que la Ville met tout en œuvre pour limiter le trafic des poids lourds, en particulier internationaux. Une tâche de longue haleine car les parties prenantes sont multiples.

Enfin, rappelons toute l'importance du Vitry Bus (gratuit), des zones bleues (stationnement gratuit), des 8 bornes de recharge pour véhicules électriques... Ces décisions visent à démocratiser les transports sous toutes leurs formes et à faciliter la vie des habitants.

Jean-Pierre BOUQUET
Maire de Vitry-le-François
Président de la communauté de communes
Vitry, Champagne et Der

Se déplacer en douceur à Vitry

Les modes doux sont les modes de transports qui n'utilisent pas d'énergie polluante et ne rejettent pas de gaz à effet de serre. Ils englobent les véhicules non motorisés, les moyens de locomotion à assistance électronique, électrique, à hydrogène ou au gaz naturel. L'offre est donc très large : vélo, trottinette, rollers... et la marche à pied ! À ces derniers, la Ville de Vitry-le-François associe les transports en commun et entend fluidifier le trafic automobile. Une tâche de longue haleine entamée depuis plus de 10 ans pour une transition en douceur vers un espace urbain décarboné et plus agréable.

Ces mesures sont plus que jamais d'actualité puisqu'elles s'inscrivent en droite ligne de la «Loi d'orientation des mobilités» qui répond à une ambition fixée par le Président de la République :

« AMÉLIORER CONCRÈTEMENT LES DÉPLACEMENTS AU QUOTIDIEN, POUR TOUS LES CITOYENS ET DANS TOUS LES TERRITOIRES, GRÂCE À DES TRANSPORTS PLUS FACILES, MOINS COÛTEUX ET PLUS PROPRES. »



Transports légers et économes

Les avantages du vélo et des engins de déplacement motorisés (EDPM) dans une ville où le relief est plat :

- Propre, aucune pollution atmosphérique ;
- Pas de nuisances sonores ;
- Moyen de transport peu coûteux ;
- Pas de carburant, entretien facile ;
- Meilleure sécurité pour les piétons ;
- Entretenir sa santé au quotidien ;
- Un cadre de vie plus agréable.



Pistes et voies cyclables



40 km

dédiés aux mobilités douces à Vitry-le-François dont :



13 km

de pistes, bandes et voies cyclables

21 km

de chemins et zones où le vélo est autorisé

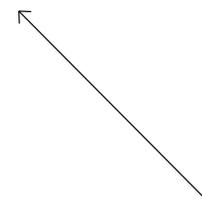
6,5 km

de liaisons diverses

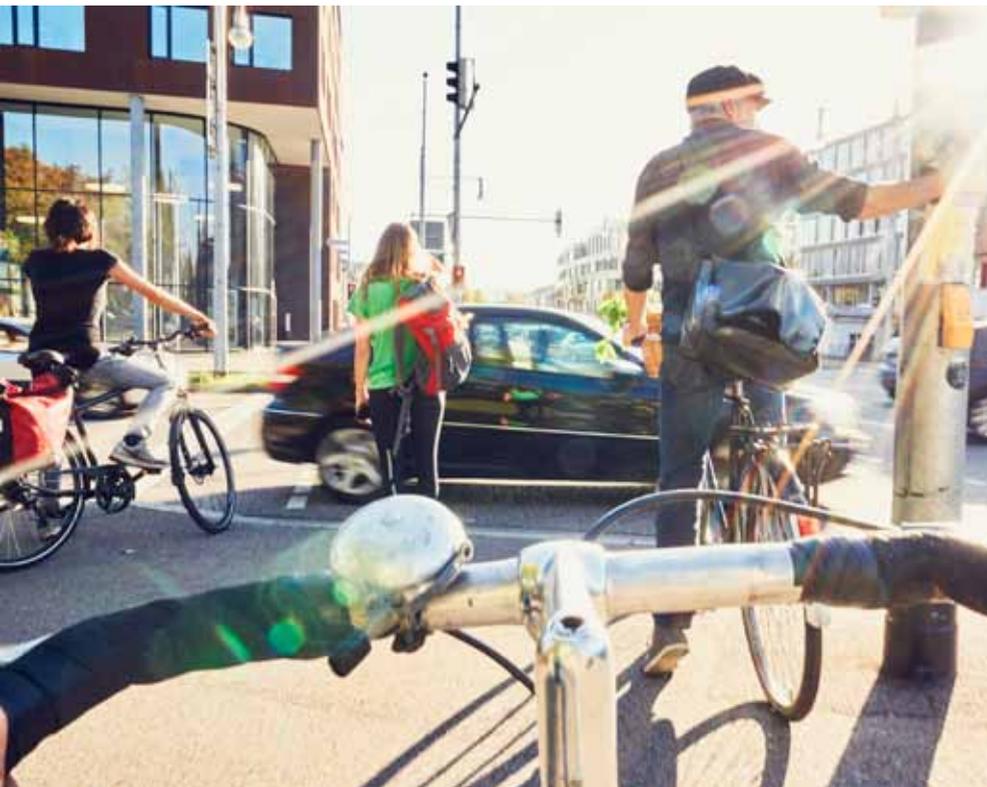
Et près de 10 km d'aménagements cyclables à venir parmi lesquels :

- Faubourg Léon Bourgeois (450 m) ;
- Faubourg de Saint-Dizier (700 m) ;
- Rue de la Glacière (550 m) ;
- Avenue de Paris (400 m) ;
- Quai des Fontaines (400 m) ;
- Le Hamois (1 400 m) ;
- Rue des Moignottes et Quai du Canal (340 m) ;
- Rue et Chemin de la Briquerie (780 m) ;
- Liaisons et double sens cyclables dans les rues (2 200 m)...

Notons enfin la poursuite du déploiement des arceaux à vélo pour faciliter le stationnement des cyclistes.



Projets d'aménagement de circulation



1.

Voies à double sens cyclable

Dans certaines rues à sens unique, le code de la route autorise la création d'un couloir cyclable permettant aux vélos de remonter la voie à contresens. Cela doit être étudié pour notre ville, dans le carré historique. Ces voies à double sens cyclable sont en cours de réflexion : Rue de la Tour, rue du Lion d'Or, rue des Rôtisseurs, rue des Dames, rue Sainte-Croix, rue de l'Arquebuse, rue Jules Guesde, rue du Petit Denier, rue des Soeurs, place de la Halle, place Royer Collard.

2.

Limitation de la vitesse au centre-ville

En 2018, suite à la consultation publique sur le vélo, les Vitryats avaient répondu favorablement à plus de 75 % à la limitation à 30 km/h au centre-ville. Cette mesure est à l'étude pour déterminer son déploiement et son phasage. Une manière efficace d'améliorer la sécurité routière dans des rues étroites n'offrant qu'une visibilité réduite.

La zone de rencontre place de l'Hôtel de ville

Le parvis de l'Hôtel de Ville a été inauguré en décembre 2021. C'est un espace public partagé ouvert à la circulation de tous les usagers. Si chacun doit y trouver sa place et se l'approprier, encore faut-il bien prendre en compte un certain nombre de règles fondamentales :

- les piétons bénéficient de la priorité sur tous les véhicules et peuvent circuler sur toute la largeur de la voirie ;
- la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h ;
- le stationnement est autorisé uniquement sur les emplacements aménagés ;
- le double sens cyclable est



généralisé en particulier dans deux zones de stationnement qui restent en sens unique pour les automobiles.

Partager les voies de circulation en toute sécurité

La place de l'Hôtel de Ville prolonge la transition initiée avec le giratoire Carnot, lui aussi zone de rencontre, et les aires partagées existantes comme la place d'Armes, la place de la Halle, le parvis de la médiathèque Albert Camus... Des aménagements cohérents pour accueillir des moyens de transport diversifiés tout en assurant la sécurité de tous.



EDPM : une très belle alternative mais prudence !

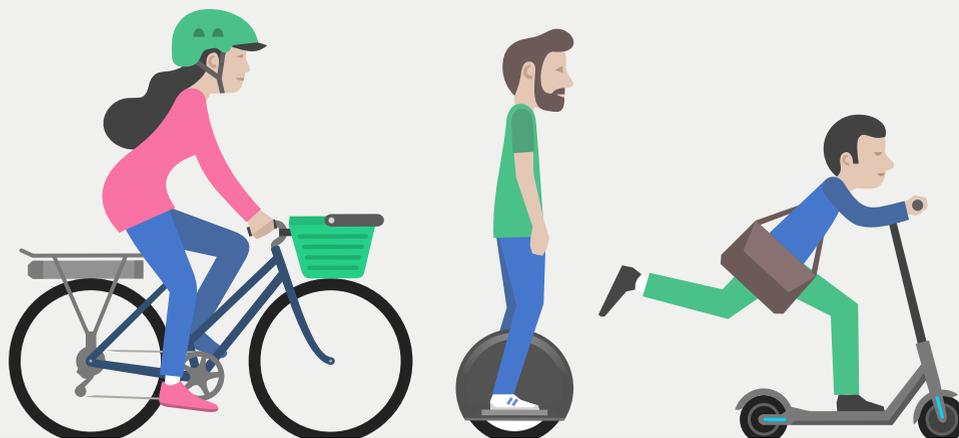
Les engins de déplacement motorisés (EDPM) sont tous électriques et comprennent les trottinettes, gyropodes, hoverboards... Ils sont une alternative d'avenir aux automobiles dans les espaces urbains.

→ De nombreux avantages :

- Poids à vide de quelques kilos ;
- Consommation très faible ;
- Encombrement réduit ;
- Grande maniabilité ;
- Silencieux ;
- Prix à l'achat bien inférieur aux autres véhicules motorisés ;
- Depuis 2022, les EDPM sont éligibles au forfait mobilité durable (FMD).

→ Toutefois, afin de garantir la sécurité de tous, plusieurs règles doivent être respectées :

- Les EDPM sont réservés uniquement aux plus de 12 ans ;
- Les engins doivent obligatoirement être bridés à 25 km/h ;
- Le port du casque n'est pas obligatoire mais reste fortement recommandé.



RÈGLEMENT COMPLET D'UTILISATION



Les transports doux à Vitry

POUR PLUS DE DÉTAILS...



CONCEPTION : AVANTMIDI.FR

Blacy

Vitry-le-François

Marolles

Frignicourt



Zones cyclables

Dédiées aux vélos

— En projet

— Piste ou Bande

Priorité aux piétons

— Chemin et voie Partagé

— Aires

Zone de rencontre (voitures non prioritaires)

0 250 500 1 000
Mètres